



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRRF/2005/10  
8 juillet 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

Groupe de travail en matière de roulement  
et de freinage (GRRF)  
(20-23 septembre 2005)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE  
LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION<sup>1,2</sup>**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 20 septembre 2005 à 14 h 30  
et s'achèvera le vendredi 23 septembre 2005 à 12 h 30

<sup>1</sup> Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir l'une des formules d'inscription ci-jointes (également disponibles sur le site Internet de la Division des transports de la CEE) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE soit par télécopie (+41 22 917 00 39) soit par courrier électronique (nelly.enonler@unece.org ou romain.hubert@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13 avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 71112 ou 72402).

<sup>2</sup> Pour des raisons d'économie, les documents officiels et informels expédiés par courrier avant la session ou diffusés via Internet ne seront pas disponibles en salle. Les participants sont priés de bien vouloir se rendre à la réunion munis de leur propre exemplaire. Les documents de travail mentionnés dans l'ordre du jour peuvent également être consultés sur <http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>.

Pour la traduction des documents officiels susmentionnés, les participants ont désormais accès au nouveau système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

a) **Réunion informelle du groupe de travail du GRRF sur l'élaboration d'un règlement technique mondial concernant le freinage des véhicules de transport de personnes**

Cette réunion se tiendra au Palais des Nations à Genève du lundi 19 septembre 2005 à 9 h 30 au mardi 20 septembre 2005 à 12 h 30 (voir rapport TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 13). L'ordre du jour de la réunion sera établi par le secrétariat du groupe et distribué à ses membres avant la réunion. Note du secrétariat: Cette réunion se tiendra sans interprétation. Des services d'interprétation complets ne seront assurés que pour la session du GRRF proprement dite.

b) **Cinquante-huitième session du GRRF**

Elle se tiendra du mardi 20 septembre 2005 à 14 h 30 au vendredi 23 septembre 2005 à 12 h 30.

Point de l'ordre du jour

Documents

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 1.  | RÈGLEMENTS N <sup>os</sup> 13 et 13-H (Freinage)   |  |
| 1.1 | <u>Actualisation</u>   |  |
|     | Le GRRF a décidé de reprendre l'examen des propositions d'amendement au Règlement n <sup>o</sup> 13 (seuil de décélération engendrant le signal de «freinage à commande automatique» dans le cas d'un freinage d'endurance). Il a également été décidé d'examiner la proposition de l'OICA visant à retirer les véhicules M1 du champ d'application du Règlement n <sup>o</sup> 13 et d'inclure les véhicules N1 dans le Règlement n <sup>o</sup> 13-H. Le GRRF souhaitera peut-être examiner aussi des propositions révisées de la CLEPA visant à apporter d'autres amendements au Règlement n <sup>o</sup> 13. | TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 4 à 11<br>TRANS/WP.29/GRRF/2004/19/Rev.1<br>TRANS/WP.29/GRRF/2005/7<br>TRANS/WP.29/GRRF/2005/12<br>TRANS/WP.29/GRRF/2005/13<br>TRANS/WP.29/GRRF/2005/14<br>GRRF-56-2 <sup>3</sup><br>GRRF-56-3 <sup>3</sup><br>GRRF-56-4 <sup>3</sup><br>GRRF-56-5 <sup>3</sup><br>GRRF-57-33 <sup>3</sup> |
| 1.2 | <u>Facilitation de l'essai des véhicules en circulation</u>  |  |
|     | Le GRRF souhaitera peut-être examiner une proposition commune des experts de l'Allemagne, du Danemark, du Royaume-Uni, du CITA et de la CLEPA relative aux prescriptions applicables aux témoins d'usure des disques et tambours de frein.   | TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 12<br>TRANS/WP.29/GRRF/2004/22<br>TRANS/WP.29/GRRF/2004/23   |

Point de  
l'ordre  
du jour

Documents

- 1.3 Élaboration d'un rtm sur le freinage des véhicules de transport de personnes  
Le GRRF souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement des travaux du groupe informel chargé de l'élaboration du rtm. TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 13
2. FREINAGE DES MOTOCYLES
- 2.1 Harmonisation des prescriptions relatives au freinage des motocycles  
Le GRRF souhaitera sans doute être informé des résultats des travaux du groupe informel sur cette question. TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 14 à 16
3. RÈGLEMENT N° 90 (Garnitures de frein de rechange)  
Le GRRF souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement des travaux a) du groupe informel chargé des disques et tambours de frein de rechange vendus comme pièces détachées et b) du groupe informel (garnitures de frein) chargé d'actualiser ce règlement et étudier les propositions communiquées par le groupe informel et la Fédération des fabricants européens de matériaux de friction TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 17 à 20  
TRANS/WP.29/GRRF/2005/16  
TRANS/WP.29/GRRF/2005/17
4. RÈGLEMENT N° 79 (Équipement de direction)  
Le GRRF souhaitera peut-être reprendre l'examen de la proposition de l'expert de la Fédération de Russie. TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 21  
TRANS/WP.29/GRRF/2005/4
5. PNEUMATIQUES
- 5.1 Harmonisation des règlements sur les pneumatiques  
Le GRRF voudra sans doute être informé des résultats de la session du groupe de travail concernant l'élaboration d'un rtm. TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 22

Point de l'ordre du jourDocuments

- 5.2 Essai d'adhérence des pneumatiques  
Le GRRF souhaitera sans doute être informé des observations du GRB sur les nouvelles dispositions du Règlement n° 117 de la décision du WP.29 concernant les prescriptions applicables à l'adhérence sur revêtement humide.  
TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 23 à 27  
TRANS/WP.29/GRRF/2004/26  
TRANS/WP.29/GRRF/2005/11  
GRRF-55-25<sup>3</sup>  
GRRF-57-13<sup>3</sup>  
GRRF-57-26<sup>3</sup>
- 5.3 Règlement n° 30 (Pneumatiques)  
Le GRRF a décidé de reprendre l'examen des prescriptions à incorporer dans les Règlements n°s 30 et 54.  
TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 28 à 30  
TRANS/WP.29/GRRF/2003/10  
TRANS/WP.29/GRRF/2003/30 et Corr.1
- 5.4 Règlement n° 64 (Roues et pneumatiques de secours à usage temporaire)  
Le GRRF a décidé de reprendre les débats sur ce point sur la base d'une proposition révisée du Royaume-Uni.  
TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 31  
TRANS/WP.29/GRRF/2002/17/Rev.4  
TRANS/WP.29/GRRF/2005/5
- 5.5 Règlement n° 106 (Pneumatiques pour véhicules agricoles)  
Le GRRF souhaitera peut-être examiner une proposition de l'ETRTO.  
TRANS/WP.29/GRRF/2005/15
- 5.6 Rôle des pneumatiques dans les accidents touchant des véhicules à moteur et des motocycles  
Le GRRF souhaitera peut-être examiner cette question si de nouvelles informations sont disponibles.  
TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 33
- 5.7 Bruit de roulement des pneumatiques rechapés  
Le GRRF souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement des travaux du GRB  
TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 34
- 5.8 Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales concernant les pneumatiques  
Le GRRF souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur l'évolution des législations nationales et des prescriptions internationales.  
TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 37 et 38

Point de  
l'ordre  
du jour

Documents

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Systèmes électroniques de stabilisation

Le GRRF souhaitera sans doute être informé des activités du groupe informel chargé de la question.

TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 39

6.2 Éclaircissements sur le champ d'application des règlements couverts par le GRRF

Le GRRF a décidé d'examiner une proposition de la Commission européenne, si le texte en est disponible.

TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 35 et 36

6.3 Règlement n° 89 (Dispositifs de limitation de vitesse)

Le GRRF a décidé de reprendre l'examen d'une proposition révisée de l'OICA, si le texte en est disponible.

TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 41

6.4 Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de sécurité passive

Le GRRF souhaitera peut-être procéder à un échange de vues sur l'évolution des législations nationales et des prescriptions internationales. Les questions concernant les accidents pouvant résulter d'une défaillance de l'accélérateur électronique pourraient également être abordées. Les experts sont invités à présenter par écrit de brefs exposés sur les prescriptions nationales en vigueur et, si nécessaire, à compléter oralement ces informations.

TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 42

6.5 Règlements n<sup>os</sup> 18 et 97 (Systèmes d'alarme pour véhicule, protection contre une utilisation non autorisée)

Le GRRF souhaitera peut-être examiner les documents du GRSG, transmis pour observations (dont le document informel GRRF-58-1 présenté par l'Inde).

TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 43 et 44  
TRANS/WP.29/GRSG/67.par. 26  
TRANS/WP.29/GRSG/2004/20  
TRANS/WP.29/GRSG/2004/23

Point de  
l'ordre  
du jour

Documents

6.6 Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse)

Le GRRF souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement des travaux du groupe spécial commun GRE/GRRF sur le freinage d'urgence.

TRANS/WP.29/GRRF/57, par. 45  
TRANS/WP.29/GRE/2005/2

7. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément à l'article 13 du règlement intérieur (TRANS/WP.29/690), le GRRF élira le (la) Président(e) des sessions prévues en 2006.

---

<sup>3</sup> Les experts sont invités à apporter avec eux leurs exemplaires des documents informels mentionnés.



# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

## Conference Registration Form

Date: \_\_\_\_\_

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.  
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.	<input type="checkbox"/>	Family Name		First Name	
Mrs.	<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>		<input style="width: 90%;" type="text"/>	
Ms.	<input type="checkbox"/>	Date of Birth: / /	(dd/mm/yyyy)		

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation	
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From	<input style="width: 80%;" type="text"/>
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until	<input style="width: 80%;" type="text"/>

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference	English	<input type="checkbox"/>	French	<input type="checkbox"/>	Other	<input type="checkbox"/>
Origin of Identity Document	Passport or ID Number	Valid Until	<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Official telephone N°.	Fax N°.	Official Occupation	<input style="width: 100%;" type="text"/>			

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p><b>On Issue of ID Card</b></p> <p>Participant Signature</p> <input style="width: 90%;" type="text"/> <p>Spouse signature</p> <input style="width: 90%;" type="text"/> <p>Date</p> <input style="width: 90%;" type="text"/>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p><b>Security Use Only</b></p> <p>Card N°. Issued</p> <input style="width: 90%;" type="text"/>  <p>Initials, UN Official</p> <input style="width: 90%;" type="text"/>
---	--	---	--







**UNITED NATIONS GENEVE  
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION  
LONG DURATION / EXPERT FORM**

**Please use block capitals when filling in this form**

<b>Name of Delegate</b>			
<b>Participant of Country / Organization / Agency</b>			
<b>Expected date of arrival</b>		<b>Number of conferences you attend each year</b>	
<b>Official Occupation</b>			
<b>Passport Number</b>		<b>Passport Expiration date</b>	
<b>Office Telephone No.</b>		<b>Office fax No.</b>	
<b>Email Address</b>			
<b>Permanent Official Address or Home Address</b>			
<b>Signature of Delegate</b>			

<b>Name of Authorizing Officer</b>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">                 Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.             </div>
<b>Signature of Authorizing Officer</b>		
<b>Section stamp and date</b>		

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

<b><u>FOR SECURITY USE ONLY</u></b>		
ID CARD NUMBER:	VALID FROM:	VALID UNTIL:
<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>



**Security Identification Section**

Open 08.00 – 17.00 non-stop

